

Montréal, le 7 février 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que Parrainage Civique de la Banlieue Ouest a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé à Pointe-Claire, a pour mission d'améliorer la qualité de vie et défendre les droits de tous ceux qui vivent avec une déficience ou qui sont défavorisés, en les soutenant et en les jumelant avec des bénévoles compétents (défenseurs de citoyens).

Notre organisme est membre de DéPhy Montréal, le regroupement des organismes en déficience physique de l'île de Montréal.

Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome, ainsi que les avis émis suite aux démarches de concertation.

Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec, telle qu'en témoigne cette proposition de Politique montréalaise.

Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la proposition de Politique montréalaise :

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire, pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.

- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment :
 - En excluant toute possibilité d'assister aux rencontres de leur conseil d'administration,
 - En respectant la confidentialité des renseignements personnels de leurs membres, des personnes qu'ils représentent ou auxquelles ils offrent des services, et
 - En respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition proposée par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui véhicule les valeurs du mouvement communautaire.
- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité, la proportionnalité et l'accessibilité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents.
- Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale, qui va au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés, au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire, afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance, qui favorisera l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.



Roya Jaffari
Directrice générale/ Executive Director
Parrainage Civique de la Banlieue Ouest
West Island Citizen Advocacy

68, Prince Edward, Pointe-Claire, Québec H9R 4C7 • Tél: 694-5850 • Fax: 694-1867
volunteerwica.com • benevolepcbo.com